

# **COMMUNE DE RENNAZ**

**MUNICIPALITE**



**AU CONSEIL GENERAL**

**PREAVIS No 11 / 2021-2026**

**Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante**

## **Table des matières**

1. Préambule .....	3
2. Projet.....	3
3. Financement.....	4
4. Conclusions .....	5

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Un important projet immobilier est à l'étude sur la parcelle 222, site de l'ancien motel-restaurant démoli récemment. Un collecteur communal en PVC Ø 200 mm traverse cette parcelle pour acheminer les eaux usées des trois bâtiments en amont (n° ECA 242 sur la parcelle 221, n° ECA 362 sur la parcelle 451 et n° ECA 358 sur la parcelle 223) à la station de pompage existante, sise dans la parcelle 296. La longueur totale depuis la chambre EU sur la parcelle 221 est d'environ 175 m.

## **2. Projet**

Les promoteurs désiraient raccorder toutes leurs évacuations d'eaux usées sur ce collecteur communal. Après contrôle de ce dernier, il en résulte que sa pente moyenne est de 0.7% et que l'évacuation actuelle des bâtiments pose problème. Cette pente est trop faible pour une bonne évacuation d'eaux fécales. C'est pourquoi les nouvelles constructions projetées devront être raccordées directement sur la station de pompage existante, sans utiliser le collecteur communal.

Afin de remédier à ces problèmes et éviter dans le futur des travaux de maintenance dudit collecteur dans les nouveaux aménagements, la Municipalité a décidé la réfection de cette canalisation par la mise en place d'une station de pompage en limite avec la parcelle 221. Ceci permettra la récolte des eaux usées des trois bâtiments en amont. Cette station sera en HDPE (polyéthylène haute densité – matériel présentant une excellente résistance) de Ø 1'000 mm pour une hauteur totale de 2 m. Elle sera équipée d'une pompe et d'un regard de visite de Ø 600 mm. De là, les eaux usées seront refoulées dans la station existante dans la parcelle 296, par le biais d'une nouvelle conduite en PE 100 PN 16 Ø 110/90.0 soudée bout à bout, posée à 1 m de profondeur. D'une longueur totale d'environ 150 m, elle traversera la parcelle 222. La nouvelle station sera reliée sur le réseau électrique par la pose d'une armoire en limite de propriété.

La sécurisation du fonctionnement de la station existante en cas de panne sera assurée par la mise en place d'une seconde pompe de refoulement, nécessitant quelques travaux intérieurs en vue de son adaptation avec les installations en place. La dalle de couverture de la fosse sera déposée pour permettre une bonne exécution de ces travaux à ciel ouvert. Une installation provisoire sera mise en place afin de dévier les eaux usées dans un sac provisoire, lequel sera équipé d'une pompe de chantier. Elles seront refoulées dans la chambre EU la plus proche, située à environ 20 m. Une nouvelle dalle sera construite sur place et posée sur la station à la hauteur de la chaussée. Un regard rectangulaire résistant à un poids de 10 tonnes permettra l'accès aux 2 pompes pour leur bonne maintenance.

Le tronçon A-B, selon le plan annexé, sera conservé.

Ces travaux seront entrepris simultanément aux travaux d'infrastructures du projet immobilier.

### 3. Financement

Le devis des travaux a été élaboré par le bureau Herter et Wiesmann SA, mandataire de la Commune, sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques, en tenant compte du fait que les travaux seront exécutés par des entreprises privées. Le devis tient compte d'une participation à la fouille privée pour la mise en place du tuyau de refoulement.

Le montant du devis estimatif des travaux réunis, qui se monte à CHF 115'000.00 TTC, est réparti de la manière suivante :

#### DEVIS ESTIMATIF :

1. Travaux de génie civil et d'appareillage	CHF	67'500.00
2. Raccordements électriques – armoire	CHF	8'500.00
3. Frais et taxe de raccordement	CHF	5'000.00
4. Frais techniques et administratifs	CHF	15'000.00
5. Prestations géométriques	CHF	500.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	<u>CHF</u>	<u>9'650.00</u>
Total hors taxes	CHF	106'150.00
TVA 7.7 %	<u>CHF</u>	<u>8'174.00</u>
<b>Total net TTC arrondi à</b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>115'000.00</u></b>

## 4. Conclusions

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 11/2016-2021 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE :

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 ;**
3. **de financer cette dépense par la trésorerie courante ;**
4. **d'amortir cet investissement par un montant annuel de CHF 11'500.00 durant 10 ans par prélèvement sur le compte 9280.6 « Euration ».**

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 4 juillet 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  La Secrétaire :   
Muriel Ferrara  Carole Guérin

#### Annexes :

- ✓ plan de situation
- ✓ plan d'appareillage

**COMMUNE DE RENNAZ**  
SERVICE DES EGOUTS



REFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES  
MISE EN PLACE D'UN STATION DE POMPAGE  
SUR PARCELLE 222  
MODIFICATION DE LA STATION  
DE POMPAGE EXISTANTE

**SITUATION**

SANS ECHELLE

<b>HERTER &amp; WIESMANN</b> INGENIEURS CONSEILS SA			
AVENUE-FOSSES 2 - 1014 LA TOUR-DE-PELZ - TEL. 021 844 98 54			
e-mail: info@her-wiesmann.ch			
Base	VIAGED	2021	<b>PROJET</b>
Etude	TV	2021	
Dessin	MS	08.12.2021	
Modifié	MS	11.05.2022	
Format :			594 x 840
Plan no :			012-07-B01

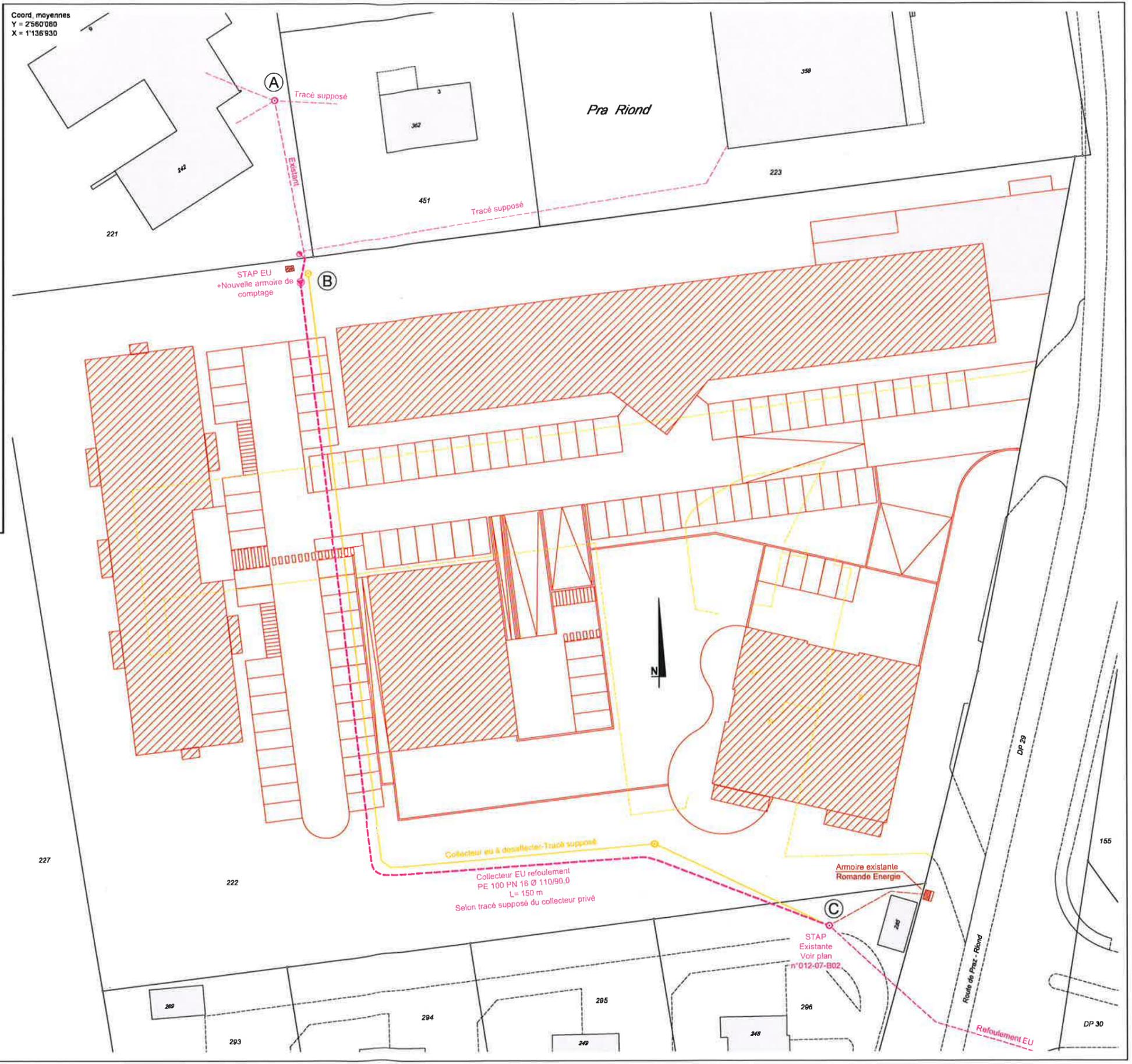
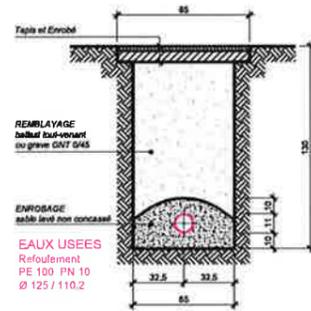
**LEGENDE**

- Collecteur EU refoulement projeté avec chambre
- Collecteur EU refoulement existant avec chambre
- Collecteur EU existant avec chambre
- Collecteur EU à désaffecter avec chambre
- Raccordement EU privé existant avec chambre (tracé supposé)
- Gaine électrique existante

Remarque : les caractéristiques manquantes des conduites existantes ne sont pas connues.

- A-B** Longueur = 30,0 m
- B-C** Longueur = 150,0 m
- Total = 180,0 m

**PROFIL THEORIQUE**  
Tronçon B - C  
Selon aménagements privés



# COMMUNE DE RENNAZ

SERVICE DES EGOITS



REFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES  
MISE EN PLACE D'UN STATION DE POMPAGE  
SUR PARCELLE 222

MODIFICATION DE LA STATION  
DE POMPAGE EXISTANTE

PLAN D'APPAREILLAGE

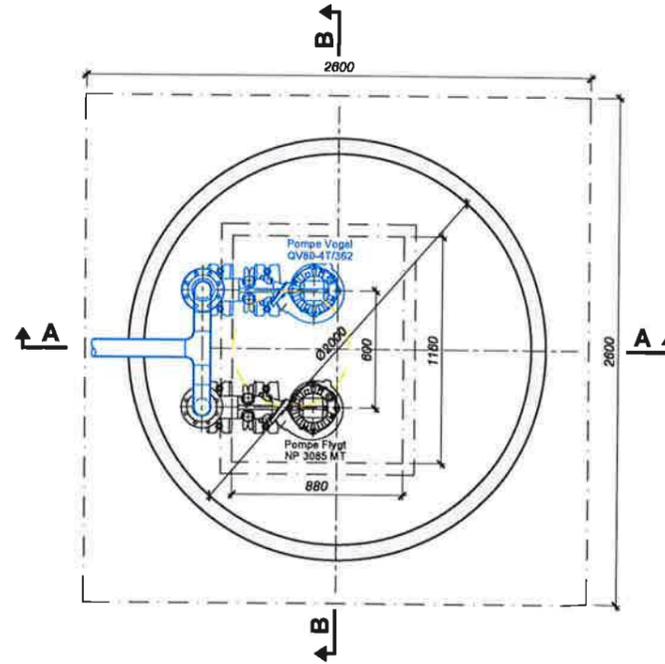
SANS ECHELLE

<b>HERTER &amp; WIESMANN</b> INGENIEURS CONSEILS SA ANCIENS-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PEILZ - TEL. 021 944 98 54 e-mail: info@hw-eau.ch			
Base			<b>PROJET</b>
Etude	TV	2021	
Dessin	SSC	09.05.22	
Modifié			
Format :			735 x 297
Plan no :			012-07-B02

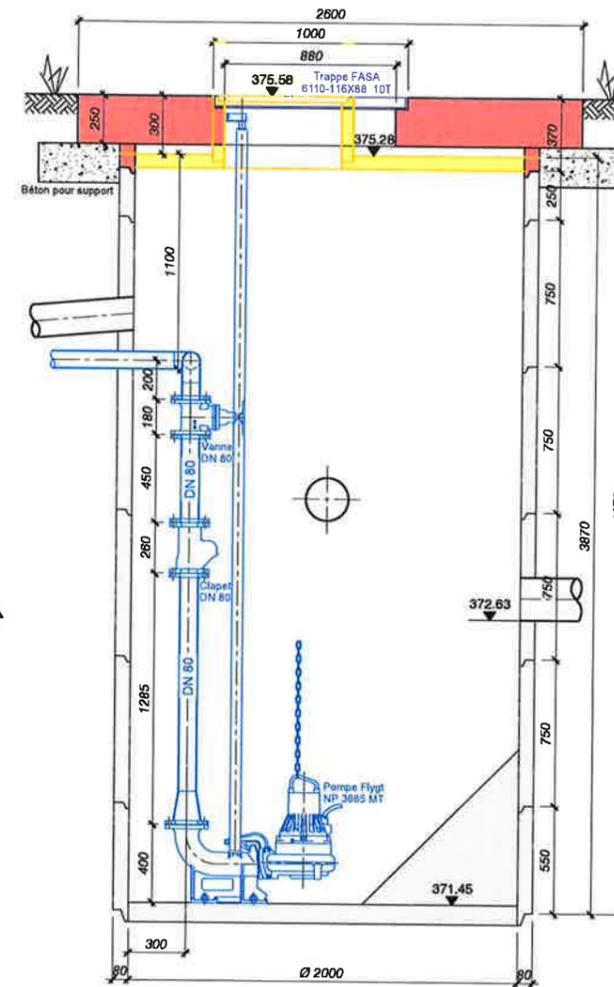
## LEGENDE

- Appareillage inox projeté
- Appareillage existant déplacé
- Béton existant
- Béton nouveau
- Béton démolé

## VUE EN PLAN SOUS-DALLE



## COUPE A - A



## COUPE B - B

